



A LA UNE

Les travaux de la Salle de Sport ont démarré

Fin janvier, c'est un nouveau chantier qui a débuté à la sortie d'Ercé-en-Lamée, aux abords des équipements sportifs et du cimetière.

En effet, dans quelques mois, une salle de sport viendra s'ajouter aux terrains de football, tennis et de l'aire multisports.

Elle est l'aboutissement d'une réflexion, devenue un projet, menée avec la commune voisine de Teillay.

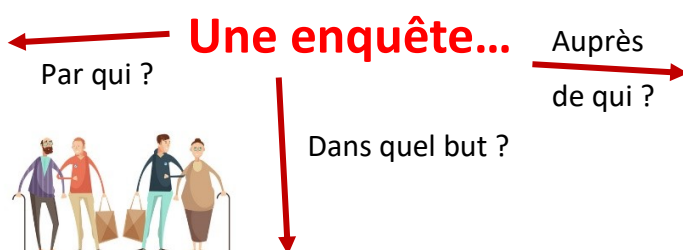
Cette nouvelle installation sera dotée, en plus de l'aire de pratique sportive, d'un clubhouse ainsi que de vestiaires, douches et toilettes.

Imaginée et pensée pour les clubs, associations sportives et écoles des deux communes, elle pourra recevoir les pratiquants de nombreuses activités sportives comme par exemple le football, le handball, le basket mais aussi le tennis, le volley ou la gymnastique.



Les membres du CCAS à la rencontre des habitants de plus de 60 ans

Le CCAS :
Centre Communal
d'Action Sociale
composé d'élus et de
personnes engagées
dans des associations

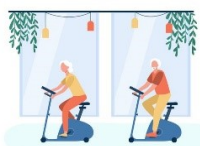


Toute personne
de plus de
60 ans habitant
la commune.

Sous l'impulsion du CCAS, mais avec votre participation :

Chercher ensemble à rendre la vie plus dynamique
Proposer des temps de rencontres.

Echanger ses savoir-faire. Mettre en place des activités, des sorties...



L'enquête a commencé. Un très grand merci pour votre accueil, qui a permis d'avoir un échange très agréable et très constructif.

Toute l'équipe a senti de l'intérêt pour le projet. Nous poursuivons nos rencontres et nous reviendrons vite vous donner des nouvelles pour mettre en place, avec vous, des actions dès septembre.

Compte-rendu de la séance du 18 Janvier 2021

du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystal, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien, RENAUD Sébastien, JARDIN Geoffrey.

Absents excusés : MIGAULT Guy,

Avenant à la convention entre Bretagne Porte de Loire Communauté et la commune pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'ALSH

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE l'avenant n°1 à la convention entre Bretagne Porte de Loire Communauté et la commune pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'ALSH prolongeant la convention pour un année supplémentaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ; AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Convention avec Veolia pour la facturation et le reversement de la redevance d'assainissement

Veolia est chargé par la commune du recouvrement de la redevance d'assainissement collectif auprès des abonnés au service. Veolia reverse cette redevance au budget assainissement de la commune. La rémunération de Veolia pour cette prestation est une redevance de 2,00 € H.T par facture. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE la convention avec Veolia pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Présentation du rapport d'enquête publique relative à la vente de chemins et de terrains communaux et autorisation de procéder à leur vente

Madame le Maire rappelle qu'elle a ouvert une enquête publique pour la vente des chemins et terrains communaux suivants : Cette enquête publique a eu lieu du 27 novembre au 14 décembre 2020. Le commissaire enquêteur lui a remis son rapport.

En voici les conclusions :

- Partie du CR83 situé entre la YD 21 et la YD 22 desservant la parcelle YD 67, à la Cour Pigeault: Avis favorable à son aliénation, c'est-à-dire sa vente au demandeur, les frais (achat, frais de géomètre, frais de notaire) étant à sa charge
- Extrémité du CR 213 située entre la ZE 90 et la ZE 37 et desservant la parcelle ZE 90, à la Mariais : Avis favorable à son aliénation, c'est-à-dire sa vente au demandeur, les frais (achat, frais de géomètre, frais de notaire) étant à sa charge. Cet avis favorable est assorti d'une réserve : « l'inscription du droit d'échelle dans l'acte notarié »
- Extrémité du CR 216 desservant la parcelle ZD 18, au Bas Germigné : Avis favorable à son aliénation, c'est-à-dire sa vente aux 2 demandeurs, les frais (achat, frais de géomètre, frais de notaire) étant à leur charge. Cet avis favorable est assorti d'une réserve : « l'inscription du droit d'échelle dans l'acte notarié »
- Partie du VC 311 (ex-VC 16) desservant la parcelle ZP 24 à la Beucherais : Avis favorable à son aliénation, c'est-à-dire sa vente au demandeur, les frais (achat, frais de géomètre, frais de notaire) étant à sa charge
- Portion de la voie communale VC 255 d'environ 300 m² le long de la parcelle K 1042, Impasse des Sorbiers : Avis favorable à son classement dans le domaine privé de la commune et à son aliénation, c'est-à-dire sa vente au demandeur, les frais (achat, frais de géomètre, frais de notaire) étant à sa charge. Une recommandation est toutefois formulée concernant la préservation des 2 arbres présents sur la voie communale à céder.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport d'enquête publique
- DÉCIDE de suivre l'avis favorable de l'enquête publique ainsi que ses réserves et recommandations
- AUTORISE l'aliénation des chemins suivants :
 - *La Cour Pigeault - Partie du CR83 situé entre la YD 21 et la YD 22 desservant la parcelle YD 67
 - *La Mariais - Extrémité du CR 213 située entre la ZE 90 et la ZE 37 et desservant la parcelle ZE 90
 - *Le Bas Germigné - Extrémité du CR 216 desservant la parcelle ZD 18
 - *La Beucherais - Partie du VC 311 (ex-VC 16) desservant la parcelle ZP 24
 - *Impasse des Sorbiers - Portion de la voie communale VC 255 d'environ 300 m² le long de la parcelle K 1042
- DÉCIDE de faire intervenir un géomètre pour le bornage de l'ensemble de ces chemins
- DIT que la parcelle qui sera numérotée après bornage, impasse des sorbiers, devra être déclassée du domaine public communal et intégrée dans le domaine privé de la commune par délibération préalablement à son aliénation.

- AUTORISE le Maire à faire intervenir un géomètre, à procéder à la vente des chemins auprès d'un notaire et à signer tout document relatif à cette affaire.

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelles AB 26 et 382

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial de Bain de Bretagne concernant les parcelles AB 26 et 382 situées 7 rue des violettes d'une superficie totale de 541 m².

Modification des statuts du SDE 35

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie 35, validé le 14 octobre 2020 en conseil syndical, à savoir :

- Adjonction des infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques (article 3.3.5 des statuts) conformément à la modification législative de l'article L.2224-37 du CGCT.
- Création d'un article 9 permettant l'intégration de nouveaux transferts de compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres du SDE 35

Enquête publique : Avis sur la demande d'autorisation de l'exploitation située au lieu-dit "Le Rheu" à Bain de Bretagne

Le Préfet a ouvert une enquête publique du 11 janvier au 11 février 2021 concernant la demande d'autorisation d'augmenter les effectifs de vaches laitières de l'exploitation située au lieu-dit « Le Rheu » à Bain de Bretagne.

Il s'agit du regroupement, au sein de l'EARL La Vallée du Lac, des troupeaux de vaches laitières de l'EARL Atlantis (« le Rheu ») et du GAEC de Caillaboef (« le Haut Caillaboef », Ercé en Lamée). Les 230 vaches seront regroupées sur le site de Le Rheu et les 260 génisses sur le site de Le Rheu et du Haut Caillaboef.

Une nouvelle stabulation est en cours de construction sur le site de Le Rheu, ainsi qu'une unité de méthanisation. Le plan d'épandage de cette structure comporte aussi des modifications. Les conseils municipaux des communes concernées sont invités à donner leur avis sur cette demande d'autorisation.

Après délibération, le conseil municipal, avec 7 abstentions, 1 voix contre et 7 voix pour, DONNE un avis favorable à la demande.

Compte-rendu de la séance du 1er Février 2021 **du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée**

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maïwenn, FORESTELLO Fabien, RENAUD Sébastien, JARDIN Jeffrey

Absents excusés : MIGAULT Guy, BOULIGAND Laëtitia

Laëtitia BOULIGAND a donné pouvoir à Sylviane BRÉHIER

Horaires de l'école publique Jules Verne : renouvellement de la demande de dérogation à la Direction Académique

L'école publique Jules Verne bénéficie depuis septembre 2018 d'une dérogation de la Direction Académique pour l'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées dont 4 matinées soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La dérogation a été accordée pour 3 années scolaires. Il convient donc de solliciter la Direction Académique pour le renouvellement de cette organisation dérogatoire.

Le conseil d'école a statué en faveur de cette organisation dérogatoire, lors de sa séance du 26 janvier 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME son choix de fixer les horaires de l'école publique Jules Verne comme suit à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 : 8h30-11h45 / 13h30-16h15.
- SOLLICITE une dérogation auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Natio-

nale d'Ille-et-Vilaine

- AUTORISE le Maire à signer la demande de dérogation.

Compte-rendu de la séance du 15 février 2021 du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, AULNETTE Maiwenn, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien, RENAUD Sébastien, JARDIN Jeffrey, Adrien ROULLEAUX
Absents excusés : BRÉHIER Sylviane (a donné pouvoir à Fabien FORESTELLO)

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle C 995

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial de Bain de Bretagne concernant la parcelle C 995 située 11 rue des rhododendrons, d'une superficie totale de 617 m².

Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget commune 2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'une ouverture de crédits d'investissement au budget communal 2021 comme suit :

Acquisition et installation de 3 radiateurs à l'école publique et un radiateur à la mairie

Article 2158 op 3941824 € HT

Article 2158 op 405 312 € HT

Panneaux de voirie – Article 2151 op 38689,67 € HT

Acquisition d'un terrain aux Epinettes – Article 2111..... 2557,32 €

S'ENGAGE à inscrire cette somme au budget primitif communal 2021

AUTORISE le Maire mandater les dépenses correspondantes et à signer tout document relatif à cette affaire

Détermination du nombre d'adjoints suite à la démission d'un adjoint

Le Préfet d'Ille et Vilaine a accepté en date du 1^{er} février 2021 la démission de Guy MIGAULT de ses fonctions d'adjoint au Maire (pour raisons personnelles) et de son mandat de conseiller municipal. Cela a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste qui débute son mandat dès la vacance du siège. Adrien ROULLEAUX, 1er sur la liste complémentaire, devient de fait conseiller municipal, sauf renonciation expresse. Il a été convoqué à la séance de conseil municipal de ce jour et installé en début de séance. Il convient de délibérer sur le nombre d'adjoints qui avait été fixé à 4 lors de la séance d'installation du conseil municipal le 25 mai 2020. Un poste d'adjoint est vacant. Mme le Maire propose de garder cette organisation et de fixer le nombre d'adjoints à 3.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité FIXE le nombre d'adjoints à 3.

Indemnités de fonctions des Adjoints

Mme le Maire propose de modifier les indemnités attribuées aux adjoints en répartissant l'enveloppe allouée précédemment aux 4 adjoints.

Elle fait plusieurs propositions dont la dernière convient à la majorité des membres présents à savoir :

1er adjoint : 16,87% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

2ème adjoint : 16,87 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

3ème adjoint : 15,84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les adjoints ne prennent pas part au vote pour la détermination de leur propre indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1 : A compter du 16 février 2021, le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

1er adjoint : 16,87 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

2ème adjoint : 16,87 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

3ème adjoint : 15,84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Article 2 : Les indemnités de fonction des adjoints délégués sont payées mensuellement.

Validation du plan de financement de l'opération de réhabilitation des projecteurs du terrain de foot

Madame le Maire rappelle que la réhabilitation des 6 projecteurs du terrain de foot communal a été validée par délibération du 7 décembre 2020.

Pour rappel, il consiste en la remise à neuf des 6 projecteurs en lampe à incandescence en 6 projecteurs en doubles ampoules LED soit 12 projecteurs LED au total pour un budget de 14000 €. Il convient de valider le plan de financement de l'opération.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet de remise à neuf des 6 projecteurs du terrain de football par l'acquisition de 12 lampes LED pour un budget maximal 14 000 €

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Eclairage du terrain de football	13191 €	DETR (30%)	3957.93 €
		DSIL (50 %)	6596.55 €
		Certificats d'économie d'énergie	300 €
		Autofinancement	2338.62 €
Total	13191 €	Total	13191 €

SOLLICITE les subventions suivantes : DETR et DSIL auprès de l'Etat, Certificats d'Economies d'Energie via le Pays des Vallons de Vilaine

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle K 941

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial de Bain de Bretagne concernant la parcelle K 941, située 30 rue des rhododendrons, d'une superficie totale de 1390 m².

Adhésion à l'association BRUDED

L'association BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable. Créée en 2005, elle compte plus de 200 communes et 6 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire Atlantique. Elle a 3 objectifs prioritaires : PARTAGER les expériences des collectivités adhérentes (visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents), CAPITALISER les démarches et les réalisations (documents de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos etc), ACCOMPAGNER les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'adhérer à l'association BRUDED pour la somme de 0.30 € /habitant/an soit 450.30 € pour l'année 2021.

Retrouvez tous les comptes rendus des Conseils Municipaux précédents sur notre site internet
www.erceenlamee.fr

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

En projet pour une mise en place à l'automne 2021, le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (C.M.E.J) est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. C'est une opportunité pour eux de participer à la vie de leur commune, de découvrir les instances de la démocratie locale, d'être les porte-paroles de la population et notamment des enfants et des jeunes. Le C.M.E.J participe à différents projets pour améliorer le quotidien de tous les habitants d'Ercé.

Il appuie son action en application de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**, mais aussi en référence à la **Charte européenne sur la participation des jeunes** à la vie locale et régionale.

Ainsi, on peut d'ores et déjà établir le champ d'action de cette nouvelle instance selon 3 principes :

- favoriser l'aide aux projets et aux initiatives des jeunes en encourageant leur participation à la vie publique;
- favoriser chez les jeunes le bénévolat et la défense des causes collectives;
- favoriser la formation à la participation des jeunes aux médias grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Le C.M.E.J est une structure que la municipalité d'Ercé en Lamée souhaite inscrire sur le long terme. Il convient à cet effet, de définir un projet solide et partagé de tous autour d'orientations fortes constituant le socle d'un engagement collectif. Ce dispositif doit être identifié et reconnu comme un lieu d'expression et de réalisations pour les jeunes. **A eux de faire vivre ce projet qui deviendra leur projet...**

Les **jeunes du CE2 à la 5ème** qui sont intéressés par cette démarche seront invités à se faire connaître en mairie au moment venu. Madame le Maire et moi-même sommes déjà allées à la rencontre des élèves des 2 écoles d'Ercé en début d'année pour présenter le projet. Le Service Information Jeunesse doit informer les jeunes dans les mois à venir. Une campagne d'information sera également réalisée à **l'automne prochain** notamment via le bulletin municipal ou encore les réseaux sociaux.

Myriam Rabanne, première adjointe en charge de l'Enfance

CAMPAGNE DE NUMÉROTATION DE TOUS LES VILLAGES

La commune a décidé de numéroter toutes les habitations de son territoire. Aujourd'hui, seule une dizaine de villages ont des numéros de maisons.

Les plaques numérotées sont à retirer à la mairie :

- **les vendredis 5 et 12 mars de 15h à 17h30**
- **les samedis 6 et 13 mars de 9h30 à 12h**

Les foyers concernés sont invités à mettre en place leur plaque à proximité des boîtes aux lettres. L'absence de plaque pourrait entraîner la non-distribution du courrier.

Cette nouvelle numérotation facilitera la reconnaissance des adresses pour La Poste, mais aussi pour les livraisons de colis et surtout l'intervention des secours.

**POUR RETIREZ VOTRE PLAQUE, VOUS DEVEZ ÊTRE MUNIS
D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ET D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE**

CARTE ELECTORALE

Conseil Municipal des Enfants et
des Jeunes

MANDAT
2021-2023



INFOS BUSAGE ET CURAGE DES FOSSÉS

Dans le cadre d'un bilan sur l'état de santé des fossés de la commune, nous avons constaté plusieurs dysfonctionnements : Nous allons donc programmer une campagne d'entretien des fossés : un curage sera effectué sur l'ensemble de la commune pendant ce mandat (40 000 euros par an). Nous commencerons au printemps 2021. C'est pourquoi nous vous demandons de supprimer les entrées de champs inutiles. Il est nécessaire au vu des largeurs du matériel agricole actuel que les entrées de champs cultivés soient de 12 mètres et de 6 mètres pour des parcelles non cultivées (terrain privé, étang...). Nous vous contacterons lors du curage des fossés pour sélectionner les entrées utilisées et celles à supprimer. Les buses non conformes bouchées ou détériorées seront systématiquement enlevées. Toute création d'entrée de champs doit obligatoirement faire l'objet d'une demande en mairie. Pour tout renseignement complémentaire, nous nous tenons à votre disposition.



AVIS DE RECHERCHE

CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE COMMUNALE SENSIBLE A LA PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Le comité O déchet vous a déjà proposé différentes actions : les écobalades du bourg et de La Fleuriais, le marché de Noël, la fabrication de produits et cosmétiques écologiques ...

Le but est de rassembler tous les ercéens –ennes afin de les sensibiliser à l'importance de prendre soin de leur territoire.

Si vous êtes sensibles à la nature qui vous entoure, si vous souhaitez agir à l'échelle de votre commune dans le respect et la solidarité de tous, nous vous attendons pour apporter vos connaissances, de nouvelles idées et participer à des actions pour tous.

Contact :
crystal.manrot@erceenlamee.fr

Défi #Nettoie ton kilomètre

Le 20 Mars, c'est le jour du printemps ! Profitez-en pour sortir et participer au défi que vous propose la commune :
#Nettoie ton kilomètre

Le principe est simple, le 20 mars 2021, profitez d'une sortie dans un rayon de 1km autour de chez vous pour nettoyer votre environnement proche.

Prenez des gants, un masque et un sac poubelle. C'est parti pour le ramassage ! Ne prenez pas de risque inutile.

Prenez une photo et postez la sur Le Facebook de la mairie avec le hashtag #nettoietonkm .

Votre récolte terminée, vous avez deux possibilités :

1. Rapporter ce que vous avez trouvé aux services techniques de 10h à 13h afin de comptabiliser le résultat de ce challenge

2. Envoyer une photo et le poids de votre récolte par SMS au 07 57 51 08 78

? Kilos de déchets

Toujours motivés

Contact : crystal.manrot@erceenlamee.fr

Plus jamais ça!



La Fabuleuse
Aventure
de la
Coupe du
Semnon

Le football lui coule dans les veines

Vous ne connaissez pas Bernard Brunel ? Et pourtant...il a Ercé-en-Lamée et le football dans les gènes. C'est un vrai passionné, qui aime transmettre et qui ne rate pas une occasion de parler de l'histoire de notre commune. En témoignent ses nombreuses publications sur les réseaux sociaux, sur l'Ercé d'hier. En 2020, Bernard Brunel s'est distingué en sortant un magazine retraçant l'histoire du football à Ercé-en-Lamée. Un recueil très réussi de photos, d'Histoire et d'anecdotes. Mais ce sport, bien accroché à nos campagnes, ne pourrait se résumer à notre commune. C'est pourquoi, en ce mois de Février, Bernard propose un nouvel ouvrage, retraçant cette fois, La Fabuleuse Aventure de la Coupe du Sem-

non dont il est le fondateur. «En réalisant ce projet, je me suis replongé de nombreuses années en arrière et ai réveillé de nombreux souvenirs. Je suis persuadé qu'il en sera de même pour les lecteurs qui ont connu et même vécu ces années extraordinaires.

La Coupe du Semnon était devenue une référence sportive dans toutes les communes plongées dans cet événement et les finales, de véritables messes pour les pratiquants de cette discipline. L'ambiance le prouvait chaque année... Aujourd'hui, il suffit de prononcer à une certaine génération, le mot "Coupe du Semnon", pour voir une transformation dans l'esprit de ces personnes... le dialogue s'installe automatiquement. » Bernard Brunel.

Les ouvrages sont en vente à la mairie au prix de 10 € et 15 €.

non dont il est le fondateur. «En réalisant ce projet, je me suis replongé de nombreuses années en arrière et ai réveillé de nombreux souvenirs. Je suis persuadé qu'il en sera de même pour les lecteurs qui ont connu et même vécu ces années extraordinaires.

La Coupe du Semnon était devenue une référence sportive dans toutes les communes plongées dans cet événement et les finales, de véritables messes pour les pratiquants de cette discipline. L'ambiance le prouvait chaque année... Aujourd'hui, il suffit de prononcer à une certaine génération, le mot "Coupe du Semnon", pour voir une transformation dans l'esprit de ces personnes... le dialogue s'installe automatiquement. » Bernard Brunel.



Votre avis nous intéresse.

Vos idées sont constructives.



Merci à tous ceux qui ont participé. Nous tenons compte de vos propositions et nous essaierons d'en mettre certaines en place.

L'arbre à idées vous attend dans le hall de la mairie. Continuez de venir y glisser des remarques

Les 1ères Idées

Animations :

1. Fête de la musique
2. Téléthon
3. Marché de Noël
4. Soirées jeux de société (enfants/ados/adultes)

Sport :

1. Concours de pêche aux étangs de la Fleuriais/Ercé
2. Terrain de vélo cross (2 papiers)

Aménagement :

1. Table de pique-nique au parc Boisnard
2. Jeux pour enfants à la Fleuriais
3. Mettre des panneaux aux arbres/arbustes (noms/espèces/origine) au parc Boisnard
4. Mettre moins de sable sur le city (glissant)
5. Mettre un filet autour du city
6. Retaper le bâtiment de foot

Vie communale :

1. Le car du matin pour les scolaires à La Fleuriais (3 papiers)
2. Boulangerie (2 papiers)
3. Conseil des jeunes
4. Mise en place d'un repair café (électroménager, vélo, informatique ...)

Voirie :

1. Dos d'âne à la Mennerie pour faire ralentir les voitures/les tracteurs



CAMPAGNE D'ELAGAGE RESEAU ELECTRIQUE HAUTE TENSION

ENEDIS va réaliser des travaux d'élagage et d'abattage à proximité du réseau HTA qui alimente la commune.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise d'élagage JENOUVRIER ENVIRONNEMENT.

Le produit des coupes sera rassemblé et laissé sur place à disposition des propriétaires.

(Dans le cas de propriété privée)

Pour tout renseignement préalable à l'exécution des travaux et le suivi des chantiers, vous pouvez contacter :

**L'entreprise
JENOUVRIER
02 52 99 03 46
Boulevard de la
Chenardière
72560 CHANGE**

IMPÔTS

Pour plus de proximité, de nouveaux points d'accueil fiscal sont déployés dans le département depuis janvier 2021. Des agents sont présents chaque semaine sur RDV, pour traiter vos demandes concernant les impôts.

Secteur de REDON

France Services Pipriac	jeudi matin
France Services Bain-de-Bretagne	mardi matin
France Services Val d'Anast	jeudi matin

Secteur de RENNES SUD

France Services Janzé	vendredi après-midi
SGC* Guichen	mardi matin

Comment prendre rendez-vous ?

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr : à partir de votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel ou à partir de la rubrique « Contact »**
- ⇒ **En appelant le 0 809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 (numéro non surtaxé)**
- ⇒ **Auprès des France services**



TOP DÉPART POUR L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES AVEC LE PASS DÉCHETS

La crise sanitaire a fortement perturbé la mise en œuvre du dispositif d'accès informatisé en déchèteries. Celle-ci a dû être repoussée à plusieurs reprises. En ce début d'année, les conditions sont désormais réunies pour annoncer le plan d'action. **À partir du lundi 8 mars 2021**, votre carte « pass déchets » sera nécessaire pour déposer vos matériaux.

COMBIEN DE PASSAGES AVEC CE SYSTÈME ?

À l'occasion de la réunion du 22 décembre dernier, le comité syndical a décidé que votre carte permettrait, dans un premier temps, 24 accès aux déchèteries par année civile. Sur l'année 2021, l'accès restera gratuit, même si cette limite est dépassée. Cette année « test » vous permettra de connaître le nombre de passages effectués. Ces informations seront disponibles sur votre espace personnel smictom-paysdevilaine.ecocito.com. Pour les professionnels, le système est différent, le dispositif est payant.

COMMENT RÉCUPÉRER LA CARTE ?

Si vous avez fait votre demande, il ne faut pas la renouveler. Votre pass déchets sera expédié par la Poste et arrivera en boîte aux lettres mi-février. Si vous n'avez pas encore demandé votre pass, vous pouvez toujours le faire en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet du Smictom rubrique « mes démarches en ligne ».

COMMENT L'UTILISER ?

Il faudra simplement approcher votre pass déchets près du lecteur de la borne située à l'entrée de la déchèterie. C'est un système sans contact. Un signal vous alertera de la reconnaissance de votre carte et un message personnalisé vous autorisant à entrer s'affichera. La barrière s'ouvrira. Toutefois, si le nombre de voitures autorisées dans l'enceinte de la déchèterie est atteint, c'est un message vous invitant à patienter qui s'affichera.



INFOS DIVERSES

**BESOIN D'UN SOUTIEN
POUR VOTRE LOGEMENT
SUITE À LA CRISE
SANITAIRE ?**

**Une aide gratuite
pour payer votre loyer
ou votre prêt immobilier**

0970 800 800
09h-17h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)

actionlogement.fr
> rubrique "Surmonter des difficultés"

ActionLogement

Le centre de vaccination de Bain de Bretagne est situé à la salle des fêtes : 75 La Croix Rouge, 35470 Bain-de-Bretagne

Pour prendre rendez-vous, téléphonez au

0 805 690 821

<https://www.sante.fr/> ou <https://www.keldoc.com>

ATTENTION : Pas de prise de rendez-vous sur place.



Pôle santé
de Bain-de-Bretagne



BRETAGNE
PORTE DE LOIRE
COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne

ALERTE CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les conditions météorologiques de cette mi-février vont déclencher, dès les prochains jours, les premières descentes massives de chenilles processionnaires du pin.

Tout ramassage ou manipulation des chenilles est à proscrire sans équipement de protection adapté (masques, gants, lunettes).

Dans la mesure du possible, les chiens et les chats doivent être isolés des zones de circulation et d'enfouissement aux abords des pins.

Plus d'informations : <https://fgdon35.fr>



Mairie d'Ercé-en-Lamée

2 route des Ajoncs d'Or

35620 Ercé-en-Lamée

Tel : 02 99 44 30 16

www.erceenlamee.fr

accueil@erceenlamee.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

LUNDI : 9H - 12H30

MARDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 16H30

MERCREDI : 9H - 12H30

JEUDI : 9H - 12H30

VENDREDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 19H

LES JOURNÉES IMPARABLES
Chez votre Artisan Boucher

du **10 au 14 MARS** 2021

PROMO*

12€ les 4 soit **12€ le kg**

4 cuisses de canard confites

NOUVEAU Click & Collect

Retrouvez votre boucher préféré, ses promos, ses infos, ses recettes sur www.bouchersdoubles.com

*offre valable chez les Bouchers adhérents du groupe Les Bouchers Doubles

LES BOUCHERS DOUBLES
DU 10 AU 14 MARS 2021

**BOUCHERIE MERCIER LIVRAISON GRATUITE
SUR COMMANDE AU 02 99 44 30 23**

Vivons local!

AVEC NOS COMMERÇANTS
NOS ARTISANS
NOS PRODUCTEURS LOCAUX

Suivez-nous aussi sur

facebook

www.facebook.com/erceenlamee35